



Offlanges, le 21 décembre 2017

Présents : MM. Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Sylvie LEROY (pouvoir à Thierry VINCENT), Gilbert JACQUOT.

Absents : MM Cédric BARBIER, Jean MICHAUD.

Secrétaire de séance : M Claude COMTE.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 DECEMBRE 2017**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – CHANGEMENT DE LANTERNES**

M le maire présente les différentes solutions d'éclairage public (à Sodium et à LED) proposées par le SIDEC pour remplacer les lanternes existantes. Il précise que ces différents projets sont subventionnés à 50 %.

Les conseillers préfèrent un éclairage par LED avec possibilité de baisser l'intensité à certaines plages horaires.

M LENOBLE présente d'autres propositions d'un électricien privé et dit qu'il peut demander un devis.

M THABARD déclare que les tarifs du SIDEC sont satisfaisants. Et que si la commune passe par un électricien en direct, le montant total sera moins cher mais qu'il n'y aura aucune subvention

M le maire précise que le SIDEC doit planifier son année 2018.

Les conseillers retiennent par 4 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, le projet du SIDEC « ECLATEC TWEET ORIGIN » à LED pour le changement de 10 lanternes pour un montant total de 7 808.89 € TTC (3 904.44 € à la charge de la commune).

### **RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC (Pan European Forest Certification) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Il précise que le coût de la cotisation annuelle passe de 0.50 €/ha à 0.65€/ha et de 10 € à 20 € de frais fixes pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal accepte ce renouvellement par 6 voix pour et 2 abstentions.

### **REMUNERATION AGENT RECENSEUR**

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'en conséquence, il est nécessaire de recruter un agent recenseur. Considérant que les habitants seront incités à répondre par INTERNET, il propose de fixer la rémunération de cet agent sur la base d'un forfait.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant de la rémunération de l'agent recenseur à 750 € brut.

A ce jour, seule la candidature de M Didier TIGNOLET a été déposée en mairie.

### **DEMANDE DE CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL**

M le maire expose au conseil municipal la demande de M Alexandre MOREL pour obtenir une concession dans le cimetière communal pour lui-même.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette demande.



Offlanges, le 21 décembre 2017

### **PRIX DE L'EAU 2018**

M le maire dit que le prix de l'eau au m<sup>3</sup> est inférieur à celui facturé par le syndicat des eaux à la commune et que celui-ci augmentera à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour atteindre 0.90 €/m<sup>3</sup>.

Il précise que les études effectuées dans le cadre du transfert de la compétence eau font apparaître une augmentation des tarifs de l'ordre de 50 % sur moins de 10 ans.

Il propose donc de fixer le prix de l'eau à 0.90 € /m<sup>3</sup> sans modifier le coût des forfaits.

Les conseillers acceptent à l'unanimité ce nouveau tarif.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **GRAND FONTAINE**

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré le conservateur des monuments historiques de la DRAC et un technicien des bâtiments de France afin d'examiner l'état de la Grand Fontaine.

Les représentants de la DRAC feront un courrier à la propriétaire pour lui rappeler ses obligations d'entretien de ce monument inscrit au titre des monuments historiques.

Le maire précise qu'il fera lui-aussi un courrier à la propriétaire pour lui soumettre à nouveau les propositions du conseil municipal de reprise par la commune de la Grand Fontaine ou de rachat de l'ensemble de la parcelle boisée attenante.

#### **RETABLES EGLISE**

M le maire informe que le conservateur des monuments historiques lui a conseillé de faire appel à un maître d'œuvre pour la restauration des retables. Il présente son projet de consultation aux conseillers. Le jugement des offres portera à 50 % sur les qualifications et la compétence et à 50 % sur le taux de rémunération.

#### **PLUI**

M le maire présente le compte rendu de la réunion de travail sur le PLUI du 9 décembre 2017. Aucune remarque n'est faite. Ce compte rendu sera adressé à la CCJura Nord pour être intégré dans le dossier.

Mme GERARDIN signale qu'il y aura des réunions de secteurs pour présenter ce PLUI au public (échéance 2020).

#### **CONVENTION EMPLOYE INTERCOMMUNAL**

M le maire informe le conseil que la convention de mise à disposition de l'employé intercommunal avait été validée jusqu'au 31/12/2017 et qu'elle sera renouvelée par reconduction expresse.

#### **CAPTURE DES CHATS ERRANTS**

Mme GERARDIN informe le conseil qu'elle éditera prochainement les imprimés à diffuser à la population mais que la capture des chats errants ne pourra pas se faire pendant la période hivernale faute de local adapté pour installer les chats opérés.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 22 heures

